

La 3ème de l'Enseignement Agricole

La classe de 3ème de l'enseignement agricole permet une première initiation pour des jeunes attirés vers les secteurs professionnels pour lequel le ministère chargé de l'agriculture propose des formations professionnelles variées dans le monde agricole ou rural ou, pour d'autres jeunes en panne de motivation. Les élèves ont ainsi la possibilité de s'orienter à la fin de leur classe de 3ème, soit vers un CAP ou CAPA, soit vers un BEP ou BEPA, voire en seconde générale et technologique ou en première année de bac professionnelle (dans le cadre du bac pro en 3 ans).

L'accès à la classe de 3ème de l'enseignement agricole est possible, à la demande des familles, pour tout élève issu de 4ème. Elle s'appuie sur des pédagogies diversifiées centrées sur l'activité concrète des élèves (exercices y compris d'habileté gestuelle, travaux pratiques, projets à réaliser, études de cas, enquêtes...).

Suivi individualisé

Les heures d'aide individualisée (32 heures) permettent d'organiser une mise à niveau ou un soutien aux élèves selon leurs difficultés, sous forme d'un tutorat individuel ou par petit groupes.

L'équipe pédagogique choisit, pour chaque élève un adulte référent qui assure un suivi individualisé. Il s'agit de l'un des membres de l'équipe pédagogique ou d'un adulte volontaire de la communauté éducative. A la demande de l'élève, il l'écoute lors d'entretiens individuels. Cet adulte référent fait appel, si nécessaire, à l'équipe éducative ou à d'autres personnels compétents sans se substituer à eux.

Présentation de la formation : Elle est structurée en modules classés dans trois domaines :

- **LE DOMAINE 1 DE L'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL** où interviennent, pour 11 heures par semaine, des enseignants de français, de mathématiques, de langue et d'histoire, géographie, éducation civique (M1 à M4). Il s'y rajoute, au choix de l'élève, un module de langue vivante 2.
- **LE DOMAINE 2 DE LA VIE SOCIALE ET CULTURELLE** où interviennent, pour 6 heures par semaine des enseignants d'éducation socioculturelle, d'économie familiale et sociale, d'éducation physique et sportive (M5 à M8). Un temps additionnel consacré à l'éducation à la santé et à la sexualité est associé à ce domaine pour une durée totale équivalente à une semaine soit 28 heures.
- **LE DOMAINE 3 DE LA TECHNOLOGIE, DE LA SCIENCE ET DE LA DÉCOUVERTE DE LA VIE PROFESSIONNELLE ET DES MÉTIERS** où interviennent, pour 12 heures par semaine, des enseignants de sciences biologie-écologie, de physique-chimie, de sciences et techniques professionnelles, d'informatique, de bureautique (M9 à M12).

Le module de découverte de la vie professionnelle et des métiers (M12) a pour objectif principal de permettre à chaque élève de bénéficier d'une première initiation en vue de définir son projet d'orientation scolaire ou professionnelle. Cette découverte est structurée par le choix de trois thèmes correspondant aux grandes familles de métiers : l'animal, la plante, l'aménagement de l'espace, l'énergie, les matériaux, l'accueil-vente, les activités de loisir, le cadre de vie, la transformation de produits agricoles. Les élèves sont mis en situation de réaliser des actes simples et d'acquérir ainsi des connaissances technologiques.

DES SEMAINES DE STAGES COLLECTIFS : elles représentent une durée totale de trois semaines "banalisées" se déroulant selon un rythme différent de celui des semaines où alternent cours et travaux pratiques. Tous les enseignants sont mobilisés pour ces semaines, leurs temps de face à face étant utilisés pour les préparer et les réaliser.

- **UNE SEMAINE D'ACCUEIL** : en début d'année scolaire, une semaine est consacrée exclusivement à l'accueil des élèves. Il s'agit de leur présenter leur nouvel environnement. Tous les personnels enseignants et non enseignants de l'établissement sont invités à animer ce moment. Il s'agit de mettre l'élève en confiance vis-à-vis de l'établissement, des personnels, des autres élèves, de la formation et de ses méthodes, et d'eux-mêmes. Ainsi, une connaissance réciproque peut s'élaborer ; ce peut aussi être l'occasion d'associer les parents. La rédaction d'un contrat de vie de classe en relation avec le règlement intérieur peut être l'aboutissement de cette semaine.
- **LE(S) PROJET(S)** : Un à trois projets sont réalisés par la classe entière. Ils s'inscrivent dans un ou plusieurs des modules. Ils peuvent être d'ordre technique comme conduire un élevage de petits animaux, créer un jardin, élaborer un produit alimentaire (micro-atelier de transformation pour la fabrication de vin, d'huile, d'essence, de pain...), construire un atelier, réparer des éléments de bâtiments, d'ordre social ou culturel comme réaliser un spectacle, une exposition, une vente écrire un conte, baliser un chemin de randonnée. Ils donnent lieu à une production ou à une réalisation.

L'équivalent d'une semaine entière est prévue pour les mettre en oeuvre et pour valoriser leur réalisation. Cependant les projets peuvent être conduits tout au long de l'année, en particulier dans le cadre de la pluridisciplinarité, assurant ainsi un lien entre les différents enseignements autour d'une réalisation concrète.
- **UNE SEMAINE SANTÉ SEXUALITÉ** : elle représente aussi une durée d'une semaine. Elle constitue un module du domaine 2.

UN STAGE EN ENTREPRISE : une ou deux semaines sont consacrées à la découverte, dans des entreprises ou organismes, d'une activité liée à un milieu professionnel, avec son intérêt, ses exigences, ses contraintes. Le temps en entreprise peut être augmenté dans un cadre dérogatoire. Toutefois, durant ces périodes, la réglementation du droit du travail s'applique. Durant ces stages en entreprise, les travaux qui pourront être effectués par les élèves seront précisés au préalable, par l'équipe pédagogique, dans le respect des instructions en vigueur, selon les lieux de stage et en accord avec le responsable de l'accueil de l'élève.

Le Diplôme National du Brevet (DNB)

Le DNB sanctionne la formation acquise à l'issue de la scolarité suivie au collège. Il avait été précédé par le brevet d'études du premier cycle du second degré (BEPC, 1947) et par le brevet des collèges (1980). Le brevet ne donne pas accès à une classe supérieure en fin de troisième : les deux décisions, attribution du diplôme et orientation, sont dissociés.

Il comporte trois séries : collège, technologique et professionnelle. Les candidats des classes de 3^{ème} de l'enseignement agricole peuvent se présenter à la série technologique ou à la série professionnelle. Les épreuves comportent :

- un examen écrit, où les candidats sont placés en position d'anonymat, et qui comprend trois épreuves : français, mathématiques et histoire-géographie-éducation civique,
- un contrôle en cours de formation, effectué tout au long de l'année de 3^{ème}, et qui permet la prise en compte de connaissances et compétences diverses des élèves dans toutes les disciplines (dont la note de vie scolaire). Le module de découverte professionnelle est ainsi évalué en contrôle continu. Depuis la session 2008, la maîtrise du niveau A2 dans une langue étrangère et le B2i (Brevet informatique et Internet) sont prises en compte,
- sont également pris en compte les points supérieurs à la moyenne de 10 sur 20 obtenus dans l'enseignement optionnel facultatif.